

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

*PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL*

Séance du 16/12/2013

Par suite d'une convocation en date du 10/12/2013, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mme COLIN Carole, MM : BADRE Jean Claude, BERTOUT Pascal, BROUET Christophe, GOIN Jérôme, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) ayant donné procuration : MM : BADRE Olivier à M. MONTEBRAN Claude, GUENARD Laurent à M. QUENTIN Jean Jacques,

Absent(s) : Mme BADRE Véronique, MM : DAUMONT Michel, LEQUEUX Michel, PARIZEL Patrice

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 11

Date de la convocation : 10/12/2013

Date d'affichage : 10/12/2013

A été nommée secrétaire : Mme COLIN Carole

SOMMAIRE

Décision modificative Budget Général 2013

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits 2013- Budget Général 2013 et Budget Eau et Assainissement 2013

Participation communale pour les travaux FDEA

Bail de location du logement communal

Modification de la délibération n°2013-32 : mise à l'état d'assiette pour affouage d'une partie de la parcelle 25 et mise en vente

Adhésion certification gestion durable de la forêt

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire demande aux conseillers si ce point relatif aux rythmes scolaires peut être traité en premier, ce qui bouleverse l'ordre du jour de la séance.

Communications diverses :

-Les Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes suivies depuis le mois de septembre pour ce dossier.

Décision modificative Budget Général 2013

réf : 2013-60

Afin de réajuster les crédits, il est nécessaire d'adopter la décision modificative suivante pour le Budget Général 2013

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 012 "Charges de personnel " :

Article 64168 " Autres emplois d'insertion " : + 15 000

Article 6453 " Cotisations aux caisses de retraite " : + 10 000

Article 6454 " Cotisations aux Assedic " :+ 10 000

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 " Dotations, subventions " :

Article 74121 " Dotations de solidarité " : +15 000

Article 74718 " autres " : + 10 000

Article 7478 " autres organismes " : + 10 000

Soit une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 730 890.00 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits 2013- Budget Général 2013 et Budget Eau et Assainissement 2013

réf : 2013-61

Le Conseil Municipal autorise l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits votés en 2013 pour le budget général et le budget eau et assainissement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

Participation communale pour les travaux FDEA

réf : 2013-62

La fédération départementale d'électrification des Ardennes sollicite une participation de la Commune établie comme suit :

- 4 561.32 € pour dissimulation des réseaux de communications électroniques Linchamps La Rayère

- 10 123 € pour dissimulation des réseaux de communications électriques rue de Mellier depuis le cimetière en direction de Linchamps

- 3 728.00 € pour dissimulation des réseaux de communications électriques rue de Mellier Tranche 1

- 3 141.00 € pour dissimulation des réseaux de communications électriques rue de Mellier Tranche 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de verser les sommes énoncées ci-dessus à la fédération départementale d'électrification des Ardennes.

-d'inscrire les crédits nécessaires au paiement au Budget Général 2013 à l'article 20415 " subvention exceptionnelle d'équipement ".

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

Bail de location du logement communal

réf : 2013-63

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de signer un contrat de bail entre la Commune et Monsieur SQUEVIN Thierry pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2014 pour un montant mensuel de location fixé à 130 €.

-d'autoriser le Maire à signer le contrat de bail

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

Modification de la délibération n°2013-32 : mise à l'état d'assiette pour affouage d'une partie de la parcelle 25 et mise en vente

réf : 2013-64

Par délibération en date du 26 septembre dernier, le Conseil Municipal a adopté le programme exposé ci-dessous :

Mise à l'état d'assiette pour affouage d'une partie de la parcelle 25 et mise en vente.

Vu la nécessité d'apporter une modification à la délibération,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte la mise à l'état d'assiette en délivrance pour affouage d'une partie de la parcelle 25 et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A la majorité (pour : 12 contre : 1 abstention : 0)

Adhésion certification gestion durable de la forêt

réf : 2013-65

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer, à la Politique de la Gestion Durable définie par PEFC Champagne-Ardenne, et accepte que cette adhésion soit rendue publique,
- De signer et respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de Champagne-Ardenne en vigueur,
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci,
- De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Champagne-Ardenne en cas d'écart de mes pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire,
- D'accepter, qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui me seraient demandées, je m'exposerais à être exclu de la certification PEFC,
- De s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune,
- De signaler toute modification concernant la forêt de la Commune,
- De s'engager à honorer une cotisation annuelle.

A la majorité (pour : 8 contre : 3 abstentions : 2)

Communications diverses :

Monsieur le Maire informe que la voirie de la rue du Pâquis sera faite avec un nouveau revêtement en gravillonnage.

Monsieur le Maire va proposer la candidature de la Commune pour la fête du PNR en septembre 2014.

Sur le secteur de la Neuville Aux Haies, un tuyau sera installé dans le fossé pour l'évacuation des eaux, il est prévu de mettre en place des avaloirs et des caniveaux.

Marché de Noël : l'action a été une véritable réussite, les jeunes de la future association ont participé au service du repas organisé par l'Amicale du Personnel et au service du repas du Téléthon.

Monsieur Thierry SQUEVIN, animateur, va organiser un voyage avec les membres du club des Bruyères jeudi 19 décembre 2013 au musée de la métallurgie à Bogny- Sur- Meuse et un spectacle dansant en février 2014.

Monsieur Bernard MASSON demande si suite aux travaux réalisés par l'entreprise Martins sur Linchamps, un nettoyage de la place est envisagé